

LE TEMPS

VAUD vendredi 2 juillet 2004

Jean-Claude Mermoud échoue dans sa tentative de verrouiller le marché électrique vaudois

Pierre Veya

Le décret vaudois instituant un monopole transitoire sur le marché électrique local est mort-né. Les petites communes tout comme les milieux économiques le rejettent.

Alors que ce vendredi le conseiller fédéral Moritz Leuenberger met en consultation son projet de loi d'ouverture du marché électrique à la concurrence, le conseiller d'Etat vaudois Jean-Claude Mermoud sait déjà que son projet de décret, censé verrouiller le marché cantonal d'ici à 2007, sera rejeté. De larges milieux économiques, appuyés par de nombreuses communes, annoncent clairement leur opposition. Le front du refus semble si large et profond qu'un échec devant le Grand Conseil est programmé.

Les doutes du Tribunal fédéral

Le décret vaudois avait pour ambition d'éviter l'ouverture du marché à la concurrence, et surtout de contourner le fameux arrêt du Tribunal fédéral (TF) opposant Watt/Migros et les Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF). Selon cet arrêt, les électriciens suisses ne peuvent pas s'opposer à l'arrivée d'un concurrent sur leur marché sans prévoir expressément l'institution d'un monopole cantonal.

Et encore. Dans son arrêt, le TF déclarait en effet douter qu'une législation cantonale puisse contrecarrer le droit supérieur, en l'occurrence la liberté du commerce et la loi sur les cartels.

Le canton de Vaud, à l'instar de Fribourg, a décidé de passer outre à cet avertissement à peine voilé. But de la manœuvre: protéger aussi longtemps que possible le monopole de leurs électriciens, tout en favorisant un regroupement des réseaux locaux.

Si les milieux économiques vaudois saluent l'objectif d'apporter de la transparence dans le marché ainsi qu'une certaine clarté dans les prix (établissement d'un droit de timbre, remplacement des rétrocessions par des indemnités pour l'usage du sol des communes), ils ne peuvent que s'opposer catégoriquement au décret. Car, de fait, le dispositif vaudois fige le réseau et ne prévoit aucun mécanisme qui soit susceptible d'abaisser des tarifs électriques, qui sont entre 20 et 40% plus élevés que la moyenne suisse. Pour les petites communes vaudoises, qui disposent encore de leur propre réseau, le décret ouvre clairement la voie à leur rachat.

Seules Romande Energie, contrôlée par le canton, ainsi que les Services Industriels de Lausanne (SIL) trouvent finalement leur compte dans le dispositif qui a été imaginé par les services du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

«Un affront à la loi sur les cartels»

Mais c'est évidemment sur le plan économique que le projet est jugé le plus sévèrement. «Le défaut principal et majeur du décret vaudois est d'annuler le pouvoir de négociation des entreprises, alors que des baisses de tarifs raisonnables ont pu être obtenues grâce à la menace que faisait peser l'Arrêt du Tribunal fédéral. C'est contraire à toute la politique qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises suisses, et un affront à la loi sur les cartels que l'on vient de renforcer au printemps dernier», commente Stéphane Genoud, administrateur délégué de SwissElectricity, société spécialisée dans l'optimisation des coûts de l'énergie, basée à Genève et active sur les marchés suisse et européen.

Sous sa forme, il apparaîtrait in fine que le décret sera amendé pour instaurer un mécanisme permettant des adaptations tarifaires raisonnables. Le monopole existera sur le papier mais, dans les faits, il sera vidé de sa substance.